

DOSSIER DE CANDIDATURE

2021-2022

Coller ici une
photographie
récente

MENTION VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS

MASTER 2

Université de Lyon, Ecole Urbaine de Lyon

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS 1^{ère} SESSION : 14 juin 2021

DATE LIMITE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES 1^{ère} SESSION : 24 juillet 2021

Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne,

Numéro d'étudiant si vous avez déjà été inscrit dans un établissement de la Mention (lequel) :

ETAT CIVIL

NOM, Prénom :

Sexe : Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Poste et fonction actuels si vous êtes en reprise d'études :

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet

Dossier incomplet

Si incomplet, pièces manquantes :

DEMANDES D'INSCRIPTION

Parcours de formation demandé

Un changement de parcours entre le M1 et le M2 sera rendu possible aux étudiant-e-s le souhaitant. Ils ou elles devront néanmoins justifier cette demande (cohérence avec le projet professionnel, maîtrise des prérequis, intérêts pour la problématique...), qui sera soumise à la Commission pédagogique de la Mention de master et aux responsables des deux parcours (d'inscription et demandé). Si un avis positif est donné, les étudiant-e-s opérant cette demande pourront être amené-e-s à s'inscrire dans une autre université pour le M2.

CURSUS

Indiquer précisément l'intitulé du (des) diplôme(s), date(s) et établissement(s) d'obtention :

Intitulé du diplôme	Etablissement d'obtention	Année

Je soussigné(e)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur mon dossier de candidature. Je déclare, en outre, avoir été prévenu(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînerait l'annulation de mon inscription.

A....., le

Signature du. de la candidat.e

AVIS DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

AVIS FAVORABLE (case à cocher)	AVIS DEFAVORABLE (case à cocher)
<p>Nom du Président de la Commission Pédagogique</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom du Président de la Commission Pédagogique</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> <p>Motif(s) précis de l'avis défavorable :</p>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 14 juin 2021

DATE LIMITE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : 24 juillet 2021

Les dossiers seront adressés par **voie électronique** (8 MO max) simultanément à : Les dossiers seront adressés par voie électronique (8 MO max) simultanément à :

silvana.segapeli@st-etienne.archi.fr

anael.aminot@st-etienne.archi.fr

cecile.grigioni@st-etienne.archi.fr

*Merci de regrouper les fichiers en **un seul fichier en pdf** et de les sur le modèle suivant :
NOM_M2_NOM du parcours vœux 1*

PIECES A FOURNIR

LES ELEMENTS DU DOSSIER NE SONT PAS RESTITUES

- une photo d'identité (sur ce dossier),
- un curriculum vitae (explicitant le parcours, les capacités linguistiques...),
- une lettre de motivation précisant le projet de l'étudiant-e (professionnel, de spécialisation, de recherche, personnel...)
- une photocopie de la carte d'identité pour les candidats français,
- une photocopie du titre de séjour valable pour les candidats étrangers,
- les photocopies du baccalauréat et des autres diplômes depuis,
- une attestation de réussite de l'année universitaire en cours (attestation de diplôme, relevé de notes, attestation de soutenance de mémoire) : réception possible jusqu'au 24 juillet 2021
- un relevé des notes obtenues au cours des deux dernières années d'études,
- toute pièce jugée utile pour les candidats (notamment en reprise d'études), par exemple une ou plusieurs lettres de recommandation académiques et/ou professionnelles, une ou deux productions réalisées lors d'activités universitaires ou extra-universitaires...

Les titres et documents rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction certifiée conforme et réalisée par un traducteur assermenté.

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'étudiant-e recevra le 17 juillet 2021 une réponse pédagogique par mail à sa demande d'admission. L'étudiant-e admis-e sera alors autorisé-e à s'inscrire administrativement dans l'établissement universitaire porteur de ce parcours sous condition d'éventuelles pièces complémentaires à recevoir avant le 24 juillet 2021. Les étudiant-e-s ne peuvent pas s'inscrire administrativement tant qu'ils-elles n'ont pas obtenu l'autorisation de la Commission pédagogique du master Ville et environnements urbains.